

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/2021256-033

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONSÀ, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Participation 2021 Syndicat Mixte du Bassin Versant de la têt

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle la délibération du 04 Mars 2009 actant l'adhésion de la Communauté des communes au Syndicat Mixte de la Têt – Bassin Versant.

Adhésion découlant de la compétence communautaire « entretien et gestion des rivières et ripisylves ».

Le Président explique que pour l'année 2021 il y a lieu de voter le montant de notre participation

Le Président propose donc de régler au syndicat mixte du bassin Versant de la Têt la somme de 18 695.71 €.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De régler au syndicat mixte la somme de 18 695.71 € pour notre participation 2021
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE
Président

